



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

AVIS DE PROMULGATION

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 7 juin 2021, le règlement 543 établissant les tarifs des différents services de la Municipalité a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 10e jour du mois de juin 2021.

Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier